

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 08 Juin à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	<b>Résultats du vote :</b>
Délégués présents : 23 délégués (20 titulaires – 3 suppléants)	Voix Pour : 23
Dont membres votants à voix délibérative : 23 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 22 Mai 2017	Abstention : 0

### **Membres présents :**

**Titulaires** : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Pillière, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Trabuc, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

**Suppléants** : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Martinet.

**Membres absents excusés** : Mr Krabal, Mr Stanislawski, Mme Philippon, Mr Gebka, Mr Frex, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Coppeaux, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

**Membres absents (titulaires et suppléants)**: Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mme Simon, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Picavet, Mr Dussaussoy, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Freudenreich, Mr Bereaux.

**Assistaient également à la séance** : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.  
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

**Est nommé secrétaire de séance** : Mr Lantoine.

---

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Château-Thierry Kinyami** N°20170602

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, sur :

- la demande de subvention sollicitée par l'Association Château-Thierry Kinyami en soutien au financement du programme de travaux pour l'accès à l'eau potable au Rwanda
- Considérant les dispositions de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions d'aides apportées par les collectivités au financement des actions de solidarité internationale,
- Après examen du dossier de demande d'aide remis par l'Association,
- Vu l'avis exprimé par les membres du Bureau en réunion du 16 Mai 2017,

.../...

- **DECIDENT**, après en avoir délibéré :

- **D'ACCORDER** une subvention d'un montant de **5 000 €** à l'Association Château-Thierry Kinyami,

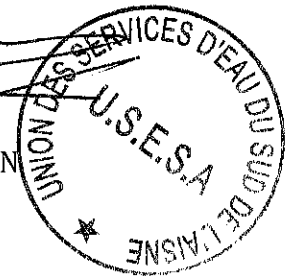
- **D'AUTORISER** le Président à signer avec l'Association Château-Thierry Kinyami, la convention de partenariat définissant les conditions d'octroi de la subvention et l'engagement de l'association à l'égard du soutien apporté au financement des travaux,

- **CHARGENT** le Président de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170608-20170602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2017